

PROCES-VERBAL.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER 2024 à 20 h à LE MONASTIER-SUR-GAZEILLE

Nombre de membres :

En exercice :43 présents : 36 pouvoirs : 3 votants : 39

Présents :

Alleyrac : Serge Villard

Chadron : Aymeric Roudil

Champclause : Emmanuel Palhier

Chaudeyrolles : Joel Devidal

Fay sur Lignon : Alexandre Aubry, Christian Chorliet

Freycenet La Cuche : Hervé Romieu

Freycenet La Tour : Jean-Marc Fargier

Goudet : Jean-Claude Massebeuf

Lantriac : Pierre Bresselle, Annie Mauté, Laurence Dessalces Bonnet,

Laussonne : Fernand Chaize

Le Monastier Sur Gazeille : Michel Arcis, Fabien Chabannes, Elisabeth Loucao, Patrick Roche, Laure Jourdan

Les Etables : Philippe Brun, Michel Ribes

Les Vastres : Jean-Luc Chambon

Montusclat : Chantal Guenard

Moudeyres : Laurent Gentes

Présailles : /

Queyrières : Jean-Pierre Sabatier

Salettes : Francis Delmas

Saint-Front : Philippe Delabre, André Defay

Saint-Julien Chapteuil : Marie Agnès Mourlevat, Martine Sivet, Marie Christine Veysset, Daniel Behar, François Cabanes

Saint-Martin-De-Fugères: Jean Chambon

Saint-Pierre-Eynac : Jean-Pierre Allary, Raymond Abrial, Christine Miramand

Absents ayant donné pouvoir :

André Ferret à Marie Agnès Mourlevat, Raphaël Bonnet à Pierre Bresselle, Stéphane Sagueton à Laurence Dessalces Bonnet.

Excusés :

Secrétaire de séance : M Michel Arcis

[APPROBATION DU PV DU 07 décembre 2023.](#)

Il est proposé de bien vouloir adopter le procès-verbal de la séance du conseil communautaire en date du 07 décembre 2023.

Le conseil communautaire adopte ce procès-verbal, tel que communiqué à l'ensemble des élus, à l'unanimité.

[PLUI \(PAGES 19 et suivantes\)](#)

Le président présente l'historique de ce grand dossier et rappelle que ce fût un long projet qui a débuté durant l'ancien mandat. Il rajoute que l'élaboration de ce PLUi a été choisie et c'est un avantage par rapport à ce que d'autres collectivités peuvent subir dorénavant. Le président en profite pour remercier les techniciens présents sur ce dossier.

Une frise chronologique est présentée (ci-joint).

Un élu précise qu'il est prévu par la loi une révision le 22 février 2028.

Le président présente le contenu des différents dossiers du PLUi et rappelle les objectifs du PLUi.

Le conseil communautaire, à la majorité, approuve le PLUi.

[Droit préemption urbain \(PAGES 19 et suivantes\)](#)

Le président expose que le droit de préemption sera sur les zones Au et U. Chaque maire aura la possibilité de préempter sur sa commune. La communauté de communes maintient le DPU sur les zones économiques.

La préemption est toujours à utiliser au prix de l'acheteur et s'il y a un projet pour la commune. Le DPU ne peut pas être appliqué sans projet.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve cette délibération.

[Périmètres délimités des abords \(PAGES 19 et suivantes\)](#)

Le président expose que seules les communes du Monastier/ Gazeille et de Saint-Julien-Chapteuil sont concernées. Cela concerne les zones historiques des deux villages et permet de définir un périmètre plus restrictif afin d'en conserver l'authenticité.

Un élu rappelle qu'il y a également des règles des Périmètres Délimités des Abords qui pourraient s'appliquer à Moudeyres et Bigorre pour protéger ces villages.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la délibération concernant les périmètres délimités des abords.

Un technicien présente également les démarches qui vont suivre pour l'approbation du PLUi (publication, etc...)

[Approbation marché tracteur \(PAGE 3\)](#)

Le président expose la nécessité d'achat d'un nouveau tracteur pour l'équipe verte et l'équipe blanche. Il convient de remplacer le tracteur actuel par un plus puissant. 6 entreprises ont déposé une offre valide.

Il est proposé de retenir l'entreprise MAILLET. Ce sera un tracteur CLAAS au prix de 98 000 € HT et une reprise de 20 000€.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à procéder à cet achat.

[Marché travaux pôle petite enfance \(PAGE 4\)](#)

À la suite du lancement d'une procédure adaptée en date du 19 Décembre 2023, tous les lots du marché sont pourvus.

La première réunion de chantier aura lieu le 4 mars.

Une solution est trouvée pour les lieux d'accueil le temps des travaux avec la Mairie de Lantriac.

Détail des lots :

- Lot 1 – Maçonnerie et abords en vertu de l'article R 2122-2 du code de la commande publique - Entreprise BERARD – 99 769,30 €
- Lot 2 – Charpente – Couverture – Zinguerie : SARL ASSEZAT : 20 430.37 €
- Lot 3 – Etanchéité – SARL EGGE 43 : 48 966.10 €
- Lot 4 – Façades – BATI Façades 43 : 88 472.50 €
- Lot 5 – Menuiseries extérieures – occultation : CHAPUIS SAS : 58 452 €
- Lot 6 – Plâtrerie- peinture – plafond : BATIDECO : 67 000 €
- Lot 7 – Menuiseries intérieures bois : FORISSIER GUILHOT MENUISERIE : 20 339,58 € + plus-value 968,8, €
- Lot 8 – Sols minces – SOL et PLUS : 9091.00 € + PSE 7076,75 €
- Lot 9 – Electricité – VMC – FRAISSE : 15515 €
- Lot 10 – Espaces Verts – ROCHE PAYSAGES : 14870.80 €

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à procéder à ces marchés.

[Plan de financement modifié \(PAGE 6\)](#)

Le plan de financement ajusté est présenté.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, autorise le président à procéder à ces modifications.

[Avenant du marché de la Maîtrise d'œuvre \(PAGE 7\)](#)

Le montant de ce projet varie donc les frais de Maîtrise d'œuvre varient en fonction car c'est un pourcentage du total.

Après discussion et à l'unanimité le conseil communautaire autorise le président à signer cet avenant.

[Plan de résilience de l'eau \(PAGES 8 et 9\)](#)

Dans le cadre du Plan Eau gouvernemental et pour apporter son appui aux communes les plus durement touchées par la sécheresse 2022, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a proposé aux collectivités concernées de conclure des contrats de résilience en eau. L'objectif est d'accompagner financièrement des études pour éviter les pénuries d'eau à l'avenir.

Le président présente un tableau des projets prévus réparti en 3 axes (ci-joint).

Après discussion et à l'unanimité le conseil communautaire autorise le président à signer cet accord.

[Aide déneigement acquisition camion Le Monastier \(PAGE 10\)](#)

Le président présente la demande du Monastier d'acquérir un camion pour le déneigement. La communauté de communes participe à hauteur de 45 % soit 58 817€.

Le conseil adopte, à l'unanimité,.

[Suppression de l'exonération de taxe TEOM \(PAGE 11\)](#)

Le président explique que certaines maisons qui n'étaient pas desservies « à la porte » pouvaient obtenir une exonération. Le président explique que ces maisons bénéficient quand même d'un ramassage des ordures ménagères. Il convient d'adopter cette délibération pour uniformiser la situation sur l'ensemble du territoire

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité le projet de règlement.

[Fonds de concours territorialisés \(PAGE 12\)](#)

Il convient d'adopter une délibération pour l'attribution sur les fonds de concours :

- Le Monastier - place des Sénécterre – 50 000 €
- Saint Julien – Aménagement pôle culturel – 50 000 €
- Laussonne – réalisation d'une aire de jeux inclusive – 10 000 €
- Laussonne – rénovation logement – 20 270 €

Le président présente un rappelle des fonds de concours précédents.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve ces fonds de concours.

[Modification tableau des emplois \(PAGE 13\)](#)

Suite à différents projets, secteur ados notamment, il est nécessaire d'ajouter des heures aux postes déjà en place.

Actuellement il n'y a pas de secteur ados sur le territoire. Ce projet est en lien avec la CAF et dans la continuité des projets de cohésion sociale comme les interventions dans les collèges. Il est fait état de la difficulté d'attirer les jeunes adolescents dans ces projets.

Les autres propositions sont des avancements de grades.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte cette délibération.

[Frais de déplacement \(PAGE 14\)](#)

C'est une délibération de principe qui reprend les remboursements nécessaires au déplacement des agents soit 20 €/ repas et 90€/ hébergement, sauf cas particuliers.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte cette délibération.

[Contrat d'assurance des risques statutaires \(PAGE 15\)](#)

Les contrats en cours arrivent à terme. Il y aura un appel d'offre pour cette assurance.

Ce contrat d'assurance est pour les agents à plus de 28h/ semaine. En cas d'absence (maladie, grossesse, etc ...) c'est cette assurance qui prend le relais et non l'assurance maladie.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte cette délibération.

[Règlement intérieur EAJE \(PAGE 16\)](#)

Il convient de délibérer à nouveau pour ajuster les dates de fermeture 2024, le tarif moyen 2023 référence 2024 et les ressources plancher et plafond 2024.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité cette délibération.

[Règlement intérieur ALSH \(PAGE 17\)](#)

Il convient de délibérer à nouveau pour ajuster les dates de fermeture 2024 et le tarif des repas 2024 (4,54€ TTC)

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

[Approbation du marché « mission d'élaboration du positionnement touristique du territoire Massif Mézenc Meygal, des Sucs et Haut Lignon et sa déclinaison marketing »](#)

Cette délibération annule et remplace la délibération 2023.118.

La communauté de communes a lancé une procédure adaptée en date du 6 octobre 2023. A l'issue de la période de consultation, une commission s'est réunie le 13 novembre pour étudier les trois offres reçues, il est proposé de retenir l'offre de la société System D pour un montant HT de 40 860 € soit 49 032 € TTC.

Le plan de financement est le suivant :

Dépenses : 49 032 € TTC

Recettes :	LEADER	8 000 €
	REGION	31 225.6 €
	Autofinancement	9806.4 €

Informations diverses :

Réunion MSA

Charte des aînés à la communauté de communes le 23 février à 10h30.

Nouvelles du département

Réunion COS du 14 février 2024. Le département de l'Ardèche est pilote de ce programme. La première démarche est de définir le périmètre. Cela permettrait d'être un « grand site de France ».

EPAGE : Réunion du 14 février. Face aux coûts des bureau d'études il est préférable de recruter une personne. Par rapport au PI il faut trancher entre la population, la surface ou un mix des deux. Jean-Pierre Sabatier évoque que la surface serait plus chère et ne convient pas à notre territoire qui se situe en Amont et non en aval pour les inondations.

Echappée Belle (France 5) était en tournage au Puy et au Mézenc qui sera diffusé le 23 mars.

Un reportage des racines et des ailes a été tourné sur le château de Goudet et sera diffusé en mai ou juin.

Une arrivée du critérium de Dauphiné (course cycliste) sera aux Estables le Mardi 04 Juin.

Un élu demande comment se traite la gestion des déchets, à l'heure actuelle les éco points sont pleins. Actuellement deux camions sont en pannes ce qui expliquent des difficultés dans le ramassage des déchets et éco points.

Fin de Séance à 21h30.

L'intégralité des documents projetés lors du conseil communautaire est disponible en pièce jointe.

Le secrétaire de séance,

Michel ARCIS

